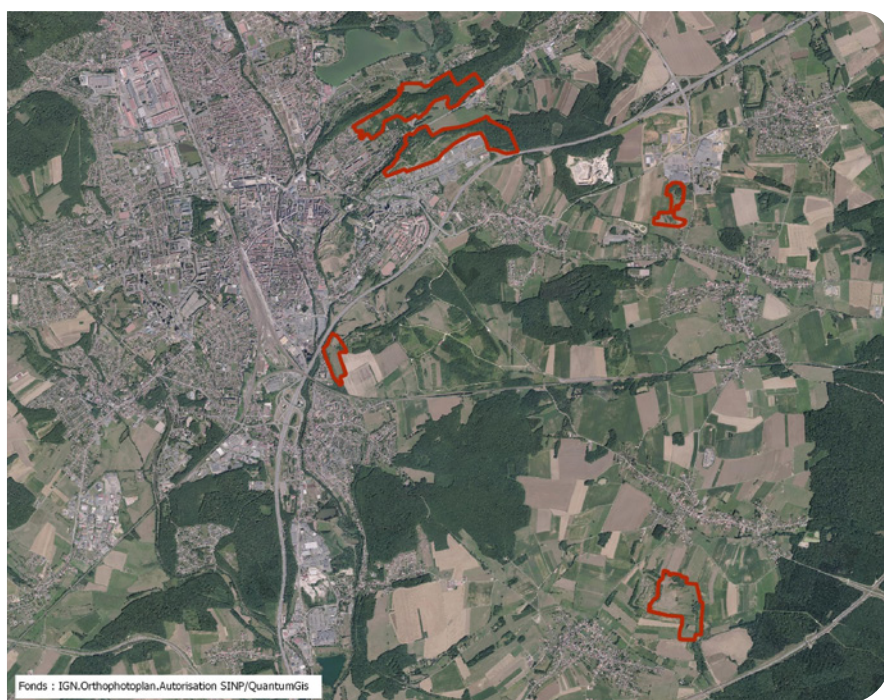




Les pelouses sèches du Territoire de Belfort

Nos Espaces naturels sensibles

Le Territoire de Belfort possède un important réseau de pelouses sèches qui accueillent une biodiversité exceptionnelle et représentent un véritable trésor pour le territoire. Le Département, dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles, a souhaité, en partenariat avec les associations et collectivités, préserver ce patrimoine, grâce à des financements issus des mesures supplémentaires de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône Branche Est.



Commune : Belfort, Perouse, Denney, Offermont, Chèvremont, Bessoncourt, Danjoutin, Vézelois, Meroux

Surface : 30,6 ha (colline de la Justice), 31,8 ha (colline de la Miotte), 7,4 ha (ferme du Rondot), 3,7 ha (fort des Basses-Perches), 24,3 ha (fort Ordener)



Altitude : de 420 à 450 m (Colline de la Justice), de 420 à 459 m (Colline de la Miotte), de 360 à 375 m (Ferme du Rondot), 370 à 410 m (Fort des Basses-Perches), 353 à 385 m (Fort Ordener)

Un réservoir de biodiversité

Les pelouses sèches du Territoire de Belfort constituent un réseau complexe de sites présentant une mosaïque d'habitats naturels. Ces milieux recèlent de nombreuses espèces à très forts enjeux pour la région, dont certaines sont particulièrement rares ou d'intérêt patrimonial.

Ces pelouses sèches accueillent ainsi une **FLORE** diversifiée, constituée d'un cortège d'orchidées aux inflorescences spectaculaires mais aussi d'autres plantes, parfois aux affinités méridionales : l'**ophrys abeille** ① ou l'**anémone hépatique** ②.

La **FONGE** n'est pas en reste puisque des espèces de champignons désormais très rares y trouvent les conditions propices à leur développement.

La diversité des milieux (ouverts, semi-ouverts et forestiers) que l'on peut rencontrer sur ces Espaces naturels sensibles expliquent un peuplement très riche en espèces d'**OISEAUX** typiques de ces différents milieux : **pie-grièche écorcheur** ③, bruant jaune, rossignol philomèle, alouette des champs, pics, fauvettes et pouillots, rougequeue...

Concernant les **PAPILLONS**, ces pelouses sèches sont des habitats privilégiés pour un grand nombre d'espèces hautes en couleur comme le **machaon** ④ ou le **damier de la succise** ⑤.

Ces grands espaces ouverts parsemés de buissons et bosquets abritent une forte population d'**ORTHOPTÈRES** (sauterelles, criquets, grillons...), certains caractéristiques de ces milieux : **criquet à ailes bleues** ⑥, **mante religieuse** ⑦...



⑤ Le damier de la succise bénéficie d'un statut de protection national. Il est bien implanté en Franche-Comté, malgré sa raréfaction en plaine. Il pond essentiellement sur la succise.

Qu'est-ce qu'une pelouse sèche ?

Les pelouses sèches sont des milieux très particuliers, héritage des activités pastorales d'antan. Elles se développent sur des sols calcaires secs filtrants, de faible épaisseur et pauvres en éléments nutritifs. Soumise à une exposition solaire significative, elles se caractérisent par une végétation basse, parsemée de buissons et de bosquets.



Le saviez-vous ?

D'intérêt écologique majeur, les pelouses sèches abritent 30 % des espèces protégées françaises et 26 % des plantes protégées.



L'anémone hépatique est une vivace de sous-bois dont la floraison annonce souvent l'arrivée du printemps. Sa fleur peut être bleue, blanche ou violette. Elle tirerait son nom de la forme de ses feuilles rappelant les lobes d'un foie.



③ Le machaon compte parmi les plus grands et les plus beaux de nos papillons diurnes



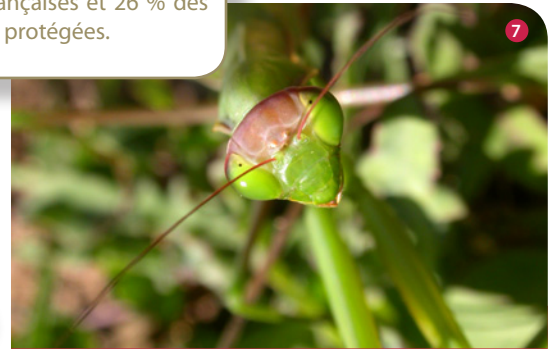
La fonge !

44 espèces de champignons considérées comme les plus menacées dans le département sont recensées sur ces pelouses classées Espaces naturels sensibles.

Cette pie-grièche empale régulièrement ses proies (sauterelles, criquets) sur des épines (prunellier) ou encore sur des fils barbelés, d'où le nom d'écorcheur.



⑥ Le criquet à ailes bleues tient son nom de la couleur vive de ses ailes postérieures que les curieux peuvent voir lorsqu'il s'envole, avant de disparaître à nouveau dans la végétation.



⑦ La mante religieuse est connue pour manger son partenaire après accouplement. Très carnassière, elle semble prier pour mieux attraper ses proies favorites, d'autres insectes.



Les orchidées sont facilement reconnaissables par les formes surprenantes que prennent leurs corolles. L'ophrys abeille, ci-dessous, doit son nom à la forme de sa fleur, imitant une abeille posée en train de butiner.



Un patrimoine naturel menacé

La rareté de certaines des espèces rencontrées et leur présence à cette latitude confèrent à ces pelouses un intérêt écologique particulier qu'il convient de préserver.

- En effet, depuis quelques décennies, ces milieux régressent à cause d'une déprise agricole favorisant leur **enfrichement** par l'absence de pâturage et d'entretien. Plus rarement, ces parcelles subissent à contrario une **intensification** de l'agriculture (surpatûrages, mise en culture...) ou disparaissent suite à l'urbanisation.

1950 2016



Photographies aériennes de la pelouse sèche de la Miotte au Fort de la Justice en 1950 (à gauche) et en 2016 (à droite). Elles illustrent sa fermeture progressive avec une colonisation par les arbustes et une urbanisation croissante.



- La **fréquentation diffuse** et la **pratique sauvage de loisirs motorisés** (moto-cross, quad...) occasionne un dérangement pour certaines espèces et peut détériorer localement certains habitats.

- Les **plantes invasives** menacent ces pelouses sèches en les colonisant insidieusement. Quatre espèces ont été déterminées : solidage du Canada, solidage géant, robinier faux-acacia, asters américains. Ces plantes exotiques prolifèrent rapidement et peuvent entraîner de profonds changements néfastes pour la biodiversité.

Des actions pour la préservation des sites

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, engagé dans la préservation de ce réseau de pelouses sèches travaille de longue date avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté pour la réalisation de **plans de gestion**, renouvelés en 2010-2015. En appui de cette démarche, le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés amène son expertise et ses connaissances de la flore sauvage et des habitats naturels. Les actions de gestion mises en place ont pour objectif le **retour d'espèces patrimoniales** apparemment disparues de ces sites et la **pérennisation de la biodiversité**.

Ainsi, afin de maintenir ou de réouvrir les pelouses sèches, une activité agricole de qualité est mise en place : **pâturage des sites**, **actions de débroussaillage**, **actions de partenariat**... En complément, des **suiwis d'espèces et d'habitats** et **l'évaluation de la gestion** sur le long terme sont organisées. Enfin pour valoriser ces espaces, des **actions de sensibilisation** du grand public sont également proposées par le Conseil départemental du Territoire de Belfort. .



Qu'est-ce qu'un Espace naturel sensible ?



Politique des Conseils départementaux, son objectif est de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés.

Il permet ainsi de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels mais aussi d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

En régression

A l'échelle nationale, certains scientifiques estiment que 50 à 75 % des pelouses sèches auraient disparu depuis le XX^e siècle.

Pourquoi intervenir ?

Espaces témoins de pratiques agricoles ancestrales, ces trésors biologiques sont aujourd'hui en péril.

L'ombrage, l'accumulation de litière, la densification de la végétation suite à une colonisation progressive des arbres et arbustes portent préjudice aux espèces végétales et animales indéodées à ces pelouses, dont les emblématiques orchidées.

Le maintien de la biodiversité et la sauvegarde d'un paysage rural et varié passe alors par une gestion adaptée (débroussaillage, pâturage...).

Les lycéens et la colline de la Justice

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la colline de la Justice, une convention entre la Ville de Belfort, le lycée agricole de Valdoie et le CEN Franche-Comté a été renouvelée en septembre 2014 pour une durée de six ans. Celle-ci permet la poursuite des travaux de débroussaillage réalisés par les lycéens et encadrés par le Conservatoire en octobre 2014.



Connaissances et bilan de la gestion

Des suivis de la faune, de la flore et des habitats sont mis en place afin d'évaluer l'évolution des milieux et du réseau d'ENS ainsi que l'efficacité des actions de gestion instaurées.

Sensibiliser et impliquer la population

L'implication des habitants et des différents acteurs locaux à la préservation du patrimoine naturel local est primordiale pour la conservation de ces sites remarquables.

Des aménagements sont ainsi réalisés afin de permettre un accès sans conséquence sur ces milieux fragiles : sentiers, pontons, belvédères... Des sorties découvertes sont également régulièrement organisées et des panneaux d'affichage permettent de sensibiliser aux enjeux du maintien de la biodiversité.



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ces actions ?

- Signaler à la Direction de l'environnement du Département du Territoire de Belfort toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.
- Site naturel fragile, les pelouses sèches sont des lieux de vie d'espèces de faune et de flore très rares, dont certaines sont en danger et protégées par la loi. S'abstenir de tout prélèvement. Rester sur les chemins, tenir les chiens en laisse en présence des moutons.
- Respecter les animaux et l'activité agricole.

Ce document est une synthèse des plans de gestion 2010-2015 des pelouses sèches du Territoire de Belfort, réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. N'hésitez pas à en faire la demande si vous souhaitez davantage d'informations.

Contact :

Département du Territoire de Belfort
6 Pl. de la Révolution française • 90020 Belfort
Tél. 03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr
www.territoiredebelfort.fr



Territoire de Belfort
Le Département

Document réalisé par

Avec le soutien financier de :



Opération de réouverture et maintien de la biodiversité

Des opérations de défrichage et de débroussaillage sont mises en place sur les différents ENS par le département du Territoire de Belfort afin de conserver certains habitats ou populations d'espèces à forte valeur patrimoniale et de rétablir des connexions entre les milieux ouverts.

Pâturage et de fauche

En partenariat avec les exploitants et autre utilisateur de ces espaces, le Département travaille sur la mise en place ou le maintien de pâturages extensifs adaptés à la conservation des pelouses des sites. Une fauche tardive est également programmée sur certaines zones pour permettre le développement d'espèces dépendantes de ces milieux et ainsi favoriser la biodiversité.

Limiter ou éliminer les populations d'espèces invasives

Afin de lutter efficacement contre les espèces envahissantes, différentes actions sont mises en œuvre sur les sites ENS départementaux : arrachage du solidage du Canada, écrasement ou fauche de la renouée du Japon, coupe et contrôle du bosquet pour le robinier faux-acacia...

Dans sa politique de protection de la nature, le Département du Territoire de Belfort a décidé d'étendre son réseau d'Espaces naturels sensibles (ENS) afin de préserver le patrimoine naturel départemental, en recul sur le territoire.

Depuis 2000, le Département diversifie ainsi ses orientations et actions mises en œuvre pour permettre une extension forte du réseau ENS par la protection et l'aménagement de ces espaces.

Le Territoire de Belfort compte aujourd'hui environ 300 hectares d'ENS, répartis sur dix sites : prairies fleuries, pelouses sèches, landes, étangs ou carrières qui abritent des espèces rares ou menacées au niveau national ou européen.

Le Centre départemental d'entretien des espaces naturels (CDEEN) a pour mission la réalisation des travaux de gestion écologique sur les différents sites, en concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Le CDEEN intervient régulièrement sur ces espaces parfois difficiles d'accès en raison de terrains souvent fragiles et abrupts.

La Taxe départementale pour les ENS permet de financer cette politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel du Territoire de Belfort.

Pour en savoir plus :
www.territoiredebelfort.fr

